



CONDITION CADRE POUR LA TENUE DES ENTRAÎNEMENTS
Pour toutes les équipes du club
Saison 2020-2021
dès le lundi 24 août 2020

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple un plexiglas). Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler.

3. Se laver soigneusement les mains et respecter les directives d'hygiène en vigueur

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains à l'eau courante et avec du savon, avant et après l'entraînement au minimum, pour se protéger soi-même et son entourage. Le club met à disposition des entraîneurs du gel hydroalcoolique si le nettoyage des mains à l'eau et au savon n'est pas possible. Les entraîneurs sont tenus de faire respecter les directives communales à leur équipe.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive exacte et de la remplir quotidiennement dans sa session J+S pour que de la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5) puisse la gérer. Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés.

Dans notre club, il s'agit de **Denis Küenzi**. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement portable +41 78 719 50 44 /e-mail : denis.k@bernexbasket.ch.